

## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

#### BUDGET ANNEXE «Assainissement Non Collectif»

#### Cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le budget annexe « Assainissement Non Collectif » de la Communauté de Communes Ouest Limousin. Elle est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

Le Compte Administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018.

Il se décompose en 2 sections : fonctionnement et investissement.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2018 du budget annexe « Assainissement Non Collectif » a été approuvé le 14 mars 2019 par le conseil communautaire.

Il peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouvertures des bureaux.

#### Résultats de clôture:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat N-1	0.00 €	10 210.68 €	0.00 €	32 042.90 €	0.00 €	42 253.58 €
Opérations réelles	73 327.11 €	80 630.70 €	133 524.91 €	135 450.88 €	206 852.02 €	216 081.58 €
Opérations d'ordre	5 160.99 €	491.00 €	491.00 €	5 160.99 €	5 651.99 €	5 651.99 €
Totaux	78 488.10 €	91 332.38 €	134 015.91 €	172 654.77 €	212 504.01 €	263 987.15 €
<b>Résultat</b>	<b>12 844.28 €</b>		<b>38 638.86 €</b>		<b>51 483.14 €</b>	

L'exécution du budget de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 633,60 € sur l'exercice 2018, qui, cumulé à l'excédent N-1 (2017 : 10 210,68 €) permettra d'affecter en 2019 un montant total de 12 844,28 €.

L'exécution du budget d'investissement dégage un excédent d'investissement de 6 595,96 € sur l'exercice 2018, qui, cumulé à l'excédent N-1 (2017 : 32 042,90 €) s'élève à 38 638,86 €. Cet excédent sera reporté en section d'investissement recettes sur le budget 2019.

Il est à noter que les avances faites sur ce budget par le budget principal des deux anciennes communautés de communes (5 000 € + 22 000 €) n'ont pas été remboursées en 2018, la trésorerie de ce budget étant trop faible malgré le fait que celui-ci soit excédentaire.

De plus, le montant des subventions restant à verser aux particuliers pour le compte de l'agence de l'eau, pour la réhabilitation de leurs installations individuelles s'élève à 13 065,63 €.

Le résultat corrigé serait le suivant :

Excédent de fonctionnement : 12 844,28 €

Déficit d'investissement : 1 426,14 €

### **Section fonctionnement:**

Elle regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des équipements et services liés à la compétence Assainissement Non Collectif.

### **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des redevances et aux subventions versées par les partenaires financiers (Agences de l'Eau et conseil départemental).

#### Comparatif par chapitre avec 2017

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation en €	Variation en %
70	Produits des services du domaine	71 936.41 €	74 115.70 €	2 179.29 €	3.03%
74	Dotations, subventions et participations	24 854.18 €	6 515.00 €	-18 339.18 €	-73.79%
77	Produits exceptionnels	700.00 €	0.00 €	-700.00 €	
042	Opérations d'ordres	1 235.00 €	491.00 €	-744.00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>98 725.59 €</b>	<b>81 121.70 €</b>	<b>-17 603.89 €</b>	<b>-</b>

#### Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Ce chapitre ne concerne que la redevance.

On constate une augmentation de 2 180 €.

La différence est liée à l'augmentation du nombre de contrôles de conceptions des réhabilitations.

#### Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

- 18 339 €.

Ce chapitre regroupe les subventions de l'agence de l'eau et du conseil départemental. Celui-ci est très variable en fonction des diagnostics en cours.

Pour 2017, une importante subvention de 12 800 € a été perçue pour les diagnostics réalisés à Champsac mais cette subvention n'est pas pérenne. La prochaine subvention de ce type sera celle d'Oradour-sur-Vayres mais ne sera perçue qu'en 2019.

### **Dépenses de fonctionnement**

Elles sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des véhicules, les achats de matières premières et de fournitures, les frais liés à la mise à disposition des locaux communautaires.

#### Comparatif par chapitre avec 2017

Chapitr e	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation en €	Variation en %
011	Charges à caractère général	16 819.90 €	15 735.59 €	-1 084.31 €	-6.45%
012	Charges de personnel	79 048.84 €	57 382.02 €	-21 666.82 €	-27.41%
65	Autres charges de gestion courante	355.30 €	0.00 €	-355.30 €	
67	Charges exceptionnelles	296.00 €	209.50 €	-86.50 €	
042	Opérations d'ordres	8 439.00 €	5 160.99 €	-3 278.01 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>104 959.04 €</b>	<b>78 488.10 €</b>	<b>-26 470.94 €</b>	

### Chapitre 011 – Charges à caractère général

Pas de variation significative

### Chapitre 012 – Charges de personnel

Diminution de 21 000 €.

On constate une baisse de la masse salariale qui correspond au départ d'un agent en milieu d'année et du temps de travail du responsable de service qui a diminué pour se consacrer plus à la compétence « ordures ménagères ».

### **Section Investissement:**

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du service « Assainissement Non Collectif » de la communauté de communes.

### Dépenses d'investissement:

Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du service. Il s'agit notamment sur ce service des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules.

Il est à noter que l'on retrouve sur ce service des dépenses pour compte de tiers au chapitre 45. Ces dépenses correspondent à un transfert de subventions de l'Agence de l'Eau vers des particuliers qui réhabilitent leurs dispositifs d'assainissement non collectif.

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève pour l'exercice 2018 à 133 524,91 € qui sont des subventions versées à des particuliers.

### Recettes d'investissement

Le montant des recettes réelles d'investissement s'élève pour l'exercice 2018 à 135 450,88 €.

Les principales recettes sont :

- Subventions de l'agence de l'eau à transférer aux particuliers : 130 686,01 € ;
- Affectation de résultat : 3 818,00 € ;
- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 946,77 €.

*Nota: Les articles L 2121-26, L 3121-1 7, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*